

LES ANNONCES



Une annonce
— légale —
à **PUBLIER** ?

Une cellule
experte
et **réactive**

À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au

03 26 50 50 66

OU SUR

legale@lunion.fr

Avis de constitution, avis administratifs
Enquêtes publiques, marchés publics... **Libération**

ANNONCES ADMINISTRATIVES Enquêtes publiques



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TROYES CONCERTATION PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° A_2019_2279 du 24 juin 2019, Le Maire de Troyes a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (article L 153-45 du code de l'urbanisme). Ces évolutions concernent des modifications réglementaires, graphiques et une mise à jour des annexes.

Le conseil municipal a délibéré le 13 juin 2019 sur les modalités de la concertation du public : un dossier est consultable à l'Hôtel du Petit Louvre et sur le site internet de la Ville de Troyes via une concertation dématérialisée, un registre est également tenu à la disposition du public (à l'Hôtel du Petit Louvre) et un article sera inséré dans le magazine municipal « PRESS Troyes ».

Les habitants peuvent faire part de leurs remarques du 1 juillet au 10 septembre 2019 au Petit Louvre, accueil au rez-de-chaussée, 1, rue Linard Gonthier à Troyes.

Les horaires d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

1472918600



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRFÈT DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE société : PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOIRE

Demande d'autorisation unique relative à l'exploitation de 7 éoliennes, 3 postes de livraison et un poste de télécommunication sur le territoire des communes de MAILLY LE CAMP et SEMOINE

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du mardi 25 juin 2019 à partir de 10h00 au vendredi 26 juillet 2019 inclus, jusqu'à 17h00, sur la demande d'autorisation unique présentée par la société Parc éolien de la Côte Noire, 3 postes de livraison et un poste de télécommunication sur le territoire des communes de Mailly-Le-Camp et Semoine.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes déposés en mairies de Mailly-Le-Camp et Semoine, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Mailly-Le-Camp (89, Rue Général de Gaulle - 10230 Mailly-Le-Camp).

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr/ onglet « Publications » / rubrique « Aménagement du territoire - Environnement - Développement durable » / article « ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » sous-article « Enquêtes publiques année 2019 » ;

- et sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde - 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.81) ou courriel : pref-enquete@aubepublique.fr / parcdelaotenoire@aubepublique.fr.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

M. Jean-Claude DARDENNE, ingénieur divisionnaire des travaux agricoles en retraite, commissaire enquêteur siègera afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, aux mairies de Mailly-Le-Camp et Semoine les :

- mardi 25 juin 2019 de 10h à 12h à la mairie de Mailly Le Camp (ouverture),
- mercredi 26 juin 2019 de 11h à 13h à la mairie de Semoine,
- samedi 6 juillet 2019 de 10h à 12h à la mairie de Mailly le Camp,
- vendredi 19 juillet 2019 de 17h à 19h à la mairie de Semoine,
- vendredi 26 juillet 2019 de 14h30 à 17h à la mairie de Mailly le Camp (clôture).

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale au siège de l'enquête (mairie de Mailly-Le-Camp). Il les insérera et annexera au registre d'enquête afin d'y être consultables au siège de l'enquête publique.

- par courrier électronique : pref-enquete@aubepublique.fr / parcdelaotenoire@aubepublique.fr.

Le pôle de coordination interministérielle et de concertation publique les transmettra au commissaire enquêteur. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube susmentionné dans les meilleurs délais.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique et au plus tard le vendredi 26 juillet 2019 à 17h00.

Cette enquête est préalable à la décision du préfet de l'Aube statuant sur la demande d'autorisation unique de la société Parc éolien de la Côte Noire.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Mailly-Le-Camp et Semoine et à la préfecture de l'Aube - pôle de concertation interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex. Ils seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube (<http://www.aube.gouv.fr>).

Des informations peuvent être demandées auprès de la société Parc éolien de la Côte Noire - 3, rue de l'arrivée - 75749 Paris Cedex 15, ou à la préfecture de l'Aube, pôle de concertation interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex.

1471461300



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Préfecture de l'Aube
Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général relative à la restauration hydromorphologique du Landion, de l'Armançon et de leurs zones humides d'accompagnement sur la commune de Davrey

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du 24 juin 2019, à partir de 16 h au 11 juillet 2019 inclus, jusqu'à 19 h, à la Mairie de Davrey sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général, relative aux travaux de restauration hydromorphologique du Landion, de l'Armançon et de leurs zones humides d'accompagnement sur la commune de Davrey, présentée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre déposé à la Mairie de Davrey, siège de l'enquête publique, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier pourra être consulté :
- Sur le site internet des services de l'État dans le Département de l'Aube à l'adresse suivante : <http://www.aube.gouv.fr/> onglet « Publications » / rubrique « Aménagement du territoire - Environnement - Développement durable » / article « enquêtes publiques autres que ICPE » / sous-article « Enquêtes publiques année 2019 » ;

- Et sur un poste informatique, à la Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.81) ou courriel (pref-enquete@aubepublique.fr / aubepublique@aubepublique.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la Mairie de Davrey.

Monsieur Guy-André MOTUS, ingénieur en chef des TPE en retraite, commissaire enquêteur, siègera afin de recueillir les observa-

tions et propositions écrites et orales du public à la Mairie de Davrey, les :

- 24 juin 2019 de 16 h à 19 h ;
- 6 juillet 2019 de 9 h à 12 h ;
- 11 juillet 2019 de 16 h à 19 h.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- Par voie postale (à la Mairie, 1, rue de l'Abreuvoir - 10130 Davrey). Il les insérera et annexera au registre d'enquête afin d'être consultables au siège de l'enquête publique ;

- Par courrier électronique (pref-enquete@aubepublique.fr / aubepublique@aubepublique.fr). Le Pôle de Coordination Interministérielle et de Concertation Interministérielle et de Concertation Publique les transmettra au commissaire enquêteur. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Département de l'Aube susmentionné dans les meilleurs délais.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique et au plus tard le 11 juillet 2019 à 19 h.

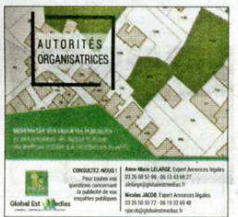
Cette enquête est préalable à la décision du Préfet de l'Aube statuant sur la demande du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public dans la Mairie de Davrey et à la Préfecture de l'Aube - Pôle de Coordination Interministérielle et de Concertation Publique - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex. Ils seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État dans le Département de l'Aube (<http://www.aube.gouv.fr>).

Des informations peuvent être demandées auprès du SMBVA, 58 ter, rue Vaucorbe à Tonnerre (89700), ou à la Préfecture de l'Aube, Pôle de Coordination Interministérielle et de Concertation Publique - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex.

1471473700



Libération

B.P. 713 - 10003 TROYES CEDEX - Tél. 03.25.71.75.75

Édité par la S.A.S. L'Est éclair

Locataire gérant de la Société d'édition et de publicité "LIBÉRATION"

Espace Régley - 1 bd, Charles-Ballet - 10000 Troyes

Imprimé par la SA Société du Journal L'Union - 14, rue Edouard-Mignot

51083 Reims cedex

Président, Directeur de la publication : Daniel PICHAULT

Editeur délégué : Nicolas FOSTIER

Actionnaire principal : NEW POLE CAP (NPC)

Abonnements : Libération Champagne - service clients - CS 10549

59023 Lille cedex - Tél. 03 66 890 406

• Tarif abonnement papier pour 360 numéros : 430 €

• Prélèvement mensuel : 33,90 € (en moyenne).

• Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €

Commission paritaire : n° 0519C86491 - Tirage moyen 5 375

Le groupe opte pour des matériaux respectueux de l'environnement : papier, les encres (sans composés organiques volatils), il s'engage aussi avec Ecofolio, ce journal pouvant être recyclé.

Provenance du papier : France, Espagne et Belgique

Les papiers utilisés sont certifiés PEFC

Taux de fibres recyclées : supérieur à 50 % et jusqu'à 100 %

La fabrication de ce journal a généré l'émission de 95 g eq CO2

